

Info AAS : juin 2023

Médailles du travail : Que fait la DPMP ?

De nombreux agents (dont moi-même depuis le 24 février 2022) sont en attente de la remise de médailles du travail (20, 30 et 35 ans).

En effet, il a même été demandé à certains de fournir des documents en « urgence », et depuis... plus rien, depuis 1 voire 2 ans !

Connaissant notre direction, un éventuel retard de quelques mois ne nous paraissait pas inhabituel, voire logique ; mais là, les délais nous paraissent extrêmement longs et incompréhensibles.

Sont-ce pour des raisons logistiques ? Ou bien parce qu'à la DPMP, en mal d'agents, on rechigne à accorder 1 ou 2 jours de congé pour ces médailles ? Ou encore, les caisses de la direction seraient-elles vides au point de ne pouvoir honorer le chèque cadeau qui accompagne ces médailles ? ...

Quoiqu'il en soit, est-ce aux agents d'en faire les frais ? Ou aux futurs retraités d'être privés de cette juste marque de reconnaissance au titre d'une carrière longue et usante à la Ville ?

La **CFTC SURVEILLANCE** aimerait des explications quant à ces retards de remise de médaille de plus en plus fréquents.

Projet de nouveau cycle AAS : Pour la CFTC surveillance, c'est oui !

Le projet de nouveau cycle des AAS - prévoyant 4 jours à 75% des effectifs et 3 jours à 50% (au lieu du cycle actuel de 2 jours à 100% et 5 jours à 50%) - apporterait aux AAS un gain de souplesse et améliorerait la possibilité de poser des jours en semaine.

De plus, pour l'encadrement, cela faciliterait grandement la gestion du planning.

C'est pour ces raisons que, pour la CFTC SURVEILLANCE, c'est un grand OUI à ce projet !

Affaire à suivre...

Claude ROYER : claude.royer@paris.fr | 06 44 88 35 49

Délégué **CFTC** en charge de la Surveillance

La CFTC à vos côtés !

Pour vous défendre et vous informer